



Absences @ *Sainte-Anne*

INFORMATIONS

Veuillez prendre note des procédures suivantes concernant l'absence des élèves.

L'objectif de cette réglementation est d'assurer la présence régulière des élèves aux cours, le bon déroulement des évaluations et une gestion efficace des absences.

Absences des élèves pour raisons médicales

Justification des absences

- ✓ **1 à 3 jours d'absence** → Une excuse écrite des parents suffit.
- ✓ **À partir du 4e jour d'absence** → Certificat médical obligatoire (y compris pour les jours suivants si la maladie se prolonge).

Cas particuliers :

- ◆ **Absences répétées** : Si elles nuisent à la progression scolaire, un suivi sera mis en place par le régent en concertation avec la direction. Dans ce cas, toute absence future pour raison médicale devra être justifiée par un certificat médical.
- ◆ **Force majeure** (décès d'un proche, circonstances exceptionnelles) : Une excuse écrite des parents ou une pièce justificative est demandée.

Étapes à suivre pour que l'absence soit excusée

1. Déclarer l'absence avant 09 h 00